



CODE RNCP : 38936
NIVEAU : Titre de niveau 6
CERTIFICATEUR : JUNIA
DATE DE DÉCISION DE LA FICHE : 26/04/2024
DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 26/04/2027
CODE NSF : 118f
FORMACODE(S) : 12081
CODE ROME : H1404 - H2301

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38936/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : processus d'inscription (dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage).

Délais : durée estimée entre la candidature et le début de la prestation de 1 mois

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

PRÉREQUIS

La certification est accessible aux titulaires d'un titre de niveau 5, dans un domaine scientifique : biochimie, biotechnologies, biologie.

Dans le cas où un candidat ne disposerait pas des prérequis définis, le candidat pourra instruire une demande auprès de la direction pédagogique en vue d'une admission « exceptionnelle » sur expérience. Pour cela, il lui sera demandé de :

- Justifier d'un niveau 5 ou équivalent
- Posséder une expérience professionnelle dans le domaine de la bioproduction ou des procédés industriels (6 mois à 1 an minimum)
- Posséder des aptitudes professionnelles à l'exercice des métiers de la bioproduction validé par un entretien professionnel mettant en lien les expériences professionnelles ou extra professionnelles du candidat avec des activités ou des compétences du technicien en bioproduction.

Les candidatures recevables pour accéder à la certification sont celles validées auprès de la direction de l'établissement qui étudie le niveau de diplôme (niveau 5) et le cas échéant, le niveau d'expérience.

La sélection des candidats comprend :

- Un dossier de candidature avec CV et lettre de motivation
- Des tests de positionnement
- Un entretien individuel de sélection

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences.

Accessible via la VAE : <http://www.vae.gouv.fr>

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Aptitudes et compétences visées : à l'issue, le jeune sera capable d'intervenir tout au long du processus industriel spécialisé en bioproduction. Il apporte ses compétences techniques, de contrôle et d'analyses dans ce secteur qui impose des procédés techniques et industriels spécifiques. Il dispose d'une vision globale sur l'ensemble de la production industrielle en bioproduction en ayant une connaissance fine des procédés et des contrôles à mettre en œuvre. Il s'agira pour lui de réaliser des actions en amont, pendant et après le processus productif avec comme objectif la qualité des produits, l'optimisation des process ainsi qu'une amélioration continue des produits. Son intervention comporte quatre grands champs d'activités dans un projet de bioproduction : la préparation des précultures et des opérations, la conduite de la production, la réalisation des opérations d'extraction, de purification et de conditionnement ainsi que le suivi de la qualité et de l'amélioration de la production.

· **Objectif(s) professionnel(s) :**

- Préparation de la production des micro-organismes en s'appuyant sur les procédés up stream.
- Lancement en bioproduction de la molécule d'intérêt.
- Suivi microbiologique et biochimique
- Traitement du moût de fermentation en s'appuyant sur les procédés Down Stream
- Contrôle qualité
- Participation à des projets d'innovation (dont les projets durables)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Type d'emplois accessibles :

- Chargé de projet en biotechnologie
- Technicien de bioproduction industrielle
- Technicien en qualification d'équipements et validation de procédés de bioproduction
- Technicien de développement des procédés industriels de bioproduction

VALEUR AJOUTÉE

- Réseau d'entreprises et réseau d'anciens élèves
- Semaine professionnelle
- Partenariat avec des entreprises du bassin
- Plateaux techniques

LIEU DE LA FORMATION

Locaux de la Haute Ecole d'Arras (HEA)
28 rue Baudimont à Arras

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théorie – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels
Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

TITRE - Technicien en bioproduction

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Contrôle ponctuel et contrôle en cours de formation
Etudes de cas
Mises en situation professionnelle
Projet de recherche et son exposé
Validation totale ou partielle des modules, blocs de compétences.
Pour obtenir la certification le candidat doit valider les 4 blocs de compétences composant la certification

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 12

PROGRAMME

- Préparer la préculture et les opérations en bioproduction en définissant les besoins en matières premières et consommables s'assurant du respect des procédés up Stream et des procédures qualité (RNCP38936BC01)
RNCP38936BC02 - Conduite de la bioproduction et suivi microbiologique, biochimique et numérique en s'appuyant sur les procédés GMP/BPF et BPL
RNCP38936BC03 - Mener les opérations d'extraction et de purification biomoléculaire et son conditionnement dans le respect des procédés Down Stream.
RNCP38936BC04 - Élaborer des projets innovants pour répondre aux exigences qualité du produit selon les normes en vigueur environnementales et énergétiques.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

EQUIVALENCE ET PASSERELLES

Equivalences et passerelles : Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle voir fiche RNCP « liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

DURÉE DE LA FORMATION

500 heures de formation en centre échelonnées sur 12 mois
Début de la formation à compter de septembre

ENTREPRISES

Les emplois visés par la certification de technicien en bioproduction s'exercent dans différents secteurs d'activités :

- La bioproduction de médicament ;
- La recherche et le développement des biomédicaments ;
- Les sociétés d'ingénierie et de conseil pour les biotechnologies et l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire.

Bien qu'étant intégré à l'industrie pharmaceutique, la production de médicaments biologiques présente plusieurs caractéristiques spécifiques : un secteur innovant avec une croissance forte, des procédés de production complexes et des emplois par conséquent hautement qualifiés.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.
Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation
Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :
handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com
Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : coût moyen OPCO 8800 euros.
Le coût doit obligatoirement être affiché, suivi des mentions ci-dessous :
Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.
Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »
Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION 2025 - 26

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
NC*	NC*	NC*	NC*	NC*

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connue

COORDONNÉES
UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA
developpement@cfajeambosco.fr
SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT
relations-entreprises@baudimont.com



www.hea-baudimont.com
administration.hea@baudimont.com